



Conseil Municipal 6 juillet 2011 Compte Rendu

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil onze, le six juillet, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 30 Juin 2011

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Christine Trichet, Béatrice Gomit, Alain Bouvet, David Loutreuil, Paul Couzard, Joël Deschamps.

Absents représentés : Virginie Vincendeau par Françoise Guigard, Robert Portier par Joël Deschamps, Pascale Buronfosse-Bjai par Michel Rougier.

Absents non représentés : Sylvia Pain, Emmanuel Mandon, Yvan Bailly et Christine Guézou.

Secrétaire de séance : Françoise Guigard

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2011 : adopté

Toutes les délibérations de ce Conseil Municipal sont adoptées avec 15 voix.

2011 – 01/07 – SDCI – avis du Conseil Municipal

Rapporteur : Yann JUIN

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoyant l'élaboration, avant le 31 décembre 2011, d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Vu la présentation du projet de Schéma à la CDCI le 6 mai 2011,

Monsieur le Maire rappelle que le projet de schéma est désormais soumis pour avis aux conseils municipaux, aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions, qui disposent de 3 mois à compter de la notification pour se prononcer. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'à défaut, la décision est réputée favorable.

Ayant pris connaissance du schéma départemental et plus particulièrement des modifications de périmètre proposées, pour le secteur La Rochelle-Pays d'Aunis,

Ayant pris connaissance du schéma départemental et plus précisément du projet de suppression du SIVU L'Envol, au motif de son absence d'investissements,

Après en avoir débattu,

La commune d'Esnandes,

Considérant que les différentes études menées dans le cadre du SCOT établies en cohérence avec les dispositions des lois Grenelle 1 et 2, ont mis en évidence le besoin d'un territoire élargi, permettant une cohérence entre les déplacements des habitants et le développement de l'habitat ;

Considérant que l'élargissement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle doit préserver la continuité de son territoire ;

Considérant la situation financière de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et notamment sa capacité d'investir au-delà de ses limites actuelles ;

Considérant les réflexions conduites par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la position adoptée par le Bureau Communautaire lors de sa réunion du 20 mai 2011 tendant à promouvoir un nouveau périmètre incluant les communes de Charron, Villedoux, Vérines, Saint-Médard d'Aunis, Bourgneuf, Montroy, Clavette, La Jarrie, Croix-Chapeau, Thairé d'Aunis, Yves ;

Considérant que les communes de Vérines, Saint-Médard d'Aunis et Saint-Christophe, qui souhaitent également rejoindre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ne sont pas incluses dans le périmètre élargi présenté par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,

Vu le projet de périmètre présenté par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime à la C.D.C.I. le 6 mai 2011 et la lettre de notification reçue le 13 mai 2011 n'incluant pas les communes de Villedoux, Vérines, Saint-Médard d'Aunis et Saint-Christophe, d'une part,

Considérant que ledit SIVU L'Envol a été créé le 12 mars 2002 pour répondre au besoin de coordonner la politique éducative locale à travers un PEL sur un territoire cohérent d'environ 10.000 habitants sur prescription de la Caisse d'Allocation Familiale, premier partenaire de la politique éducative locale,

Considérant que ce syndicat a depuis lors pleinement rempli sa mission sur le territoire comme le prouvent les bilans des deux premiers PEL (2003/2005 et 2006/2009) ou le nouveau PEL récemment validé, et continue à le faire,

Considérant que la vocation du SIVU L'Envol, comme l'indique ses statuts, a pour vocation de mener une politique éducative avec ses partenaires et non de générer des investissements,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle auxquelles appartiennent les 4 communes du SIVU L'Envol Esnandes, Marsilly, Puilboreau et Saint-Xandre n'envisage aucunement de se doter de la compétence relative aux projets éducatifs locaux,

Considérant qu'il serait plus coûteux et moins efficace, voire impossible de gérer des PEL à l'échelle de chaque commune d'Esnandes, Marsilly, Puilboreau et Saint-Xandre et qu'elles ne pourraient le faire ensemble sans un EPCI comme le SIVU, d'autre part,

Emet un avis **défavorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Demande à Madame le Préfet de la Charente-Maritime d'amender ses propositions en élargissant le périmètre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle incluant les communes de Charron, Villedoux, Vérines, Saint-Médard d'Aunis, Bourgneuf, Montroy, Clavette, La Jarrie, Croix-Chapeau, Thairé d'Aunis, Yves et Saint-Christophe.

Qu'à défaut, il ne soit pas procédé à un redécoupage territorial insatisfaisant et qu'il soit laissé six années avant la prochaine refonte du Schéma pour que le territoire mûrisse un vrai projet de développement.

Demande à Madame le Préfet de Charente-Maritime d'amender ses propositions en maintenant le SIVU L'Envol.

2011 – 02/07 – Tarif de location du matériel

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la commission « vie locale » du 27 juin 2011,
Vu la municipalité du 29 juin 2011,

Monsieur le Maire propose la tarification suivante pour la location du matériel :

- barrière : 1€
- grille : 1 €
- chaise : 0,50 €
- table : 2 €
- banc : 1 €

Ce tarif, appliqué à l'unité/jour, est associé à une caution de 50 €.

- samyas (praticables) : 15 €

Ce tarif, appliqué à l'unité/jour, est associé à une caution de 500 €.

2011 – 03/07 – Régie des spectacles - Tarifs

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la commission « vie locale » du 27 juin 2011,
Vu la municipalité du 29 juin 2011,

Monsieur le Maire propose d'instaurer la grille tarifaire suivante pour les spectacles organisés par la municipalité.

Spectacle	TARIFS
Spectacle A	2 €
Spectacle B	3 €
Spectacle C	4 €
Spectacle D	5 €
Spectacle E	6 €
Spectacle F	7 €
Spectacle G	8 €
Spectacle H	9 €
Spectacle I	10 €
Spectacle J	11 €
Spectacle K	12€
Spectacle L	13 €
Spectacle M	14 €
Spectacle N	15 €
Spectacle O	16 €
Spectacle P	17 €
Spectacle Q	18 €
Spectacle R	19 €
Spectacle S	20 €

Ces tarifs sont applicables pour la saison 2011 et les suivantes,
Un arrêté précise les modalités d'application de la présente délibération.

2011 – 04/07 – SDEER : contrat de maintenance des feux tricolores

Rapporteur : Fabrice Brisson

Le service «éclairage public – signalisation tricolore » de la Ville de La Rochelle assure l'entretien des feux tricolores sur le territoire de la Communauté d'agglomération de La

Rochelle depuis l'origine du SIVOM, soit plus de 35 ans. Cette convention d'entretien et exploitation a pris fin le 30 juin 2011.

Par conséquent, depuis cette date, l'exploitation des installations de feux tricolores est à la charge de chaque entité communale.

Le syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) propose aux communes adhérentes un nouveau service : la maintenance des feux tricolores. Le syndicat, dans le cadre des travaux neufs d'éclairage public, assure déjà la maîtrise d'ouvrage des feux de signalisation routière. Le dispositif d'astreinte dont dispose désormais le syndicat permet de répondre aux situations les plus urgentes.

Le règlement de ce nouveau service, présenté au SDEER le 29 avril 2011, a été adopté par le Comité syndical afin d'être présenté aux communes concernées.

2011 – 06/07 – Dossier FSUE – Tempête Xynthia

Rapporteur : Yann JUIN

Le 9 mars 2011, le Conseil Municipal avait, conformément au dispositif de demandes de subvention mis en place pour la prise en charge des travaux de réhabilitation suite à la tempête Xynthia, délibéré pour l'ensemble des travaux sur le territoire communal.

Les travaux de voirie sont désormais terminés. Le montant des travaux étant inférieur au prévisionnel, le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer. Ainsi, le tableau remis à jour est le suivant :

Dossier	Axe	Mesure	Type de travaux	Montant total € HT	FSUE	Etat (P122)	Commune
5	1	2	Voirie	132.092,70	52.837,08	39.627,81	39.627,81

2011 – 07/07 – Dossier de demande de subvention – Camping municipal

Rapporteur : Yann JUIN

Afin de compléter le dossier de réhabilitation et de restructuration de l'ensemble des installations du camping municipal, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier complémentaire auprès du Conseil Général.

Le montant total des dépenses de ce dossier : 27.647,32 €HT

2011 – 08/07 – Dossier de demande de subvention – Skate Park

Rapporteur : Fabrice Brisson

Après concertation avec les jeunes utilisateurs, Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subventions pour l'amélioration du Skate Park.

Le montant total des travaux est de : 9.520 €HT

2011 – 09/07 - Tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les réunions de la Commission « Personnel communal » du 17 mai et du 14 juin 2011, Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complets (TNC*) nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, le tableau des effectifs est remis à jour à compter du 1^{er} août 2011 :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois Ouverts / Pourvus
Filière administrative		
Attaché territorial Adjoint administratif	Attaché Adjoint administratif 1 ^{ère} classe Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2 / 1 1 / 0 2 / 2
Filière technique		
Technicien supérieur Adjoint technique	Technicien supérieur principal Adjoint technique 1 ^{ère} classe Adjoint technique 2 ^{ème} classe Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC *	1 / 1 1 / 0 2 / 2 8 / 8
Filière Sociale		
ASEM	ASEM 1 ^{ère} classe TNC *	1 / 1
Filière culturelle		
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	2 / 1
Filière Animation		
Animateur Adjoint d'animation	Animateur principal Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1 / 1 3 / 3
Filière Police municipale		
Garde-Champêtre	Garde-Champêtre principal	1 / 1
TOTAL		25 / 22

2011 – 10/07 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-3°-4°-8°-16°-20°, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 et du 21 avril 2010 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations, il est fait un état récapitulatif du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 :

Type de prestations	Prestataires	Montant € TTC
Achat véhicule électrique	ECO et MOBILITE	14.651
AMO Equipements publics	SEMDAS	15.266,94
Jeu pour enfants (jardin public)	MAT & CO	3.187,34
Aménagement de la rue	Conseil Général	54.728,23

de l'église (part commune)		
Travaux suite à la tempête Xynthia :		
- Mobilier urbain	MAT & CO	5.509,97
- Terrain de foot	SC Assistance	123.695,10
- Voiries	Eiffage	82.894,76
- Voiries	Screg SO	75.088,11

2011 – 11/07 – Motion de soutien à l'association départementale des déportés et internés résistants et patriotes.

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Le 10 avril 2011, la Fédération nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de la Charente-Maritime, réunis en Congrès départemental, ont adopté une motion d'ordre général à laquelle les élus du Conseil Municipal d'Eslandes s'associent. Ainsi, ils :

- se félicitent de l'engagement des Amis de la Fondation, à nos côtés, pour la défense de la Mémoire de la Déportation,
- réaffirment encore leur attachement aux valeurs contenues dans le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) et sont indignés des décisions politiques, qui par des réformes sur les plans social et économique, incitent son démantèlement. Ils se solidarisent avec leur camarade Stéphane Hessel et s'engagent dans son esprit de résistance « Indignez-vous ».
- redemandent que la date du 27 mai 1943, fondation du CNR, soit retenue comme date commémorative de la journée de la Résistance,
- confirment leur attachement aux valeurs républicaines et tout particulièrement à celle de la laïcité et refusent toute attaque à l'encontre de l'article 2 de la loi de 1905, sous prétexte d'une laïcité positive,
- s'inquiètent de la montée en puissance, au niveau européen, des actes de violences à caractère raciste et ou antisémite perpétrés à l'encontre des personnes ou des biens,
- contestent cette logique sécuritaire, envers les étrangers, marquant un recul constant des libertés fondamentales, contraire à la Constitution,
- demandent le maintien d'un Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
- soutiennent les peuples dans leurs combats pour que la liberté et la démocratie s'instaurent dans leurs pays,
- reformulent les demandes concernant :
 - . l'indemnisation des PRO (Patriotes Résistants à l'Occupation),
 - . l'amélioration de la situation des veuves et des Internés,
 - . la modification du mode de calcul du Rapport constant,
 - . le maintien du budget des ACVG en euros constants pour pallier les contentieux,
 - . l'accélération du traitement des dossiers portant droit à réparation pour les orphelins,
- redemandent au Gouvernement la reconnaissance et l'application de l'égalité de traitement pour les pensions aux anciens combattants étrangers ayant servi la France,

- demandent la sauvegarde du site de Chef de Baie de La Rochelle, le transfert de la stèle des fusillés dans le Fort et l'établissement d'un Mémorial concernant la Résistance en Charente-Maritime,
- sont fiers des combats d'hier et d'aujourd'hui, restent confiants pour l'avenir. L'activité des familles, des enfants et des amis permet à l'ADIRP et à l'AFMD de perpétuer nos valeurs républicaines, chères aux Déportés qui ont payé de leur liberté pour une France égalitaire.

Questions diverses :

Paul Couzard indique qu'il a reçu plusieurs remarques quant à la visibilité à l'angle de la rue de la Fontaine et de l'avenue de la République. Il souscrit pleinement à la proposition d'interdire la sortie de la rue de la Fontaine sur l'avenue de la République sauf pour les véhicules agricoles.

Béatrice Vinet fait le point sur les travaux en cours : distributeur automatique de billets et restructuration des équipements publics (architecte désigné : M. Pillet). Concernant la proposition de BlueGreenEnergie d'installer des panneaux photovoltaïques ; il est envisagé de proposer le bâtiment du Service Technique.

Jean-Pierre Roblin a sollicité des volontaires, notamment parmi la Réserve communale, pour, si nécessaire, être disponibles si le Plan Canicule est activé par Le Préfet.

Michel Rougier, pour des raisons de sécurité, a demandé une modification du parcours pour le Tour cycliste de Poitou-Charentes qui traverse Esnandes le 23 août prochain. Quant à l'accueil des thoronais, M Rougier rappelle qu'il reste à trouver 2 familles pour assurer leur hébergement du 30 juillet au 6 août.

Fabrice Brisson liste les travaux en cours ou à venir notamment en matière de voirie et d'aménagement : venelle de la Fourche, rue du Levant et parcours sportif inauguré le 18 juin.

David Loutreuil se réjouit de la réussite de la Fête de la Baleinière avec, notamment, la présence de 3 équipages féminins. Cette journée a fait l'objet d'un reportage du Parc du Marais Poitevin.

Concernant le rapport du Commissaire enquêteur sur les enquêtes publiques conjointes aux travaux de digues Esnandes-Charron, Yann Juin regrette que l'avis du Conseil Municipal d'Esnandes (délibération n°2011 - 06/04 du 13 avril 2011) n'ait pas été inséré ni dans le rapport ni dans les annexes. Devant le CODERST du 28 juin, Monsieur Roblin a fait part de la position de la mairie d'Esnandes afin que celle-ci soit actée dans le compte rendu de séance. Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé à Madame Le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Général.

Séance levée à 22h45